



# PORT DU MASQUE DE PROTECTION RESPIRATOIRE OU DE LA CAGOULE (HORS NUCLÉAIRE)

## OBJECTIF

- Connaître la réglementation en vigueur en matière d'équipement de protection individuelle,
- Connaître les vérifications avant usage,
- Les conditions d'entretien et de stockage des appareils,
- La nature des vérifications à effectuer.

## CONTEXTE

Le port de masque est réservé aux situations où la protection collective est impossible ou insuffisante. Le bon usage qui en est fait, implique une information des opérateurs sur les risques auxquels ils sont exposés, les moyens de s'en prémunir et une formation sur le port correct des appareils pour assurer leur efficacité. Code du Travail :R. 4412-38 et R 4323-104 information et formation des travailleurs.

## PUBLIC

Personnel concerné par le port du masque en intervention ou au poste de travail, ou ayant à effectuer une intervention en atmosphère irrespirable de façon occasionnelle

---

## CONTENU

### *Module théorique*

- L'oxygène et la vie
- Les atmosphères non respirables
- Définition
- Moyens de détection
- Les différents types d'appareils de protection respiratoire
- Fonctionnement
- Règles d'utilisation et de stockage
- Les contraintes

### *Module pratique*

- Présentation des masques ou cagoules
- Contrôle avant utilisation, les différents points et méthodes de contrôle
- Mise en œuvre de l'appareil de protection respiratoire

---

## METHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.

---

## EVALUATION

Examen de fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis.

Attestation de présence et de réussite (valide 3 ans)

---

## PRÉREQUIS

+ de 18 ans, connaissance de la langue française, certificat médical à jour nécessaire.

---

## NOTA

- 12 stagiaires par session
- Recyclage préconisé tous les 3 ans